

**DECLARATION DE S.E.M LAOUALI LABO, AMBASSADEUR, REPRESENTANT
PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS
UNIES ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE AU NOM
DU GROUPE AFRICAIN A LA DEUXIEME PARTIE DE LA HUITIEME CONFERENCE
DU TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES (ATT)**

POINT 10 : ASSISTANCE INTERNATIONALE

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom du Groupe africain au titre de ce point d'ordre du jour combien important pour la poursuite efficace de mise en œuvre du TCA.

Le Groupe africain tient d'abord à vous réitérer ses félicitations pour votre aimable conduite de nos travaux.

Comme nous l'avons souligné lors du débat général, le commerce illicite des armes légères et des petits calibres continue de menacer la paix et la stabilité dans plusieurs régions, particulièrement en Afrique. Ce commerce illicite reste une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes, et alimente le crime organisé. Il constitue donc une préoccupation constante majeure pour notre Groupe.

En raison de l'ampleur de ce problème dans notre région, qui n'a pas les capacités et les moyens de le résoudre, le Groupe africain réaffirme la nécessité d'une assistance internationale renforcée, notamment dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation ainsi que pour l'application des politiques et des législations adoptées en la matière.

A cet égard, le groupe africain prend note du rapport établi par le Président du Fonds d'Affectation Volontaire (VTF), l'Ambassadeur HIGGIE, et le félicite pour le travail abattu dans le cadre du comité de sélection dudit Fonds.

Le Groupe africain souligne la nécessité pour les Etats Parties de respecter leurs obligations financières en vertu du Traité, mais lance un appel au Comité de ne pas considérer le critère de non-paiement comme mesure ou règle pour se qualifier pour un financement du VTF.

Le Groupe africain soutient que le Fonds d'affectation volontaire doit profiter à tous pour faire avancer le cadre réglementaire du TCA sur la base de l'article 16.

Le Groupe africain souligne aussi l'importance du renforcement des capacités des points de contact nationaux et l'amélioration des ressources afin de leur permettre de mieux superviser et coordonner de manière efficace les activités de mise en œuvre du Traité.

A cet égard, le Groupe africain tient à saluer l'expertise et les efforts que les différents partenaires, notamment le CICR, L'ONUUDC, le PNUD, ainsi que les organisations régionales africaines et autres, continuent d'apporter en matière d'assistance législative aux membres du Groupe.

Le Groupe rappelle que toute faille ou recule dans la mise en œuvre de cet article peut être préjudiciable à l'efficacité du Traité, et partant, à l'atteinte des Objectifs de maîtrise du transfert des armes que nous nous sommes fixés, en l'adoptant.

A ce titre, le Groupe ne sera pas en mesure de s'aligner sur toute proposition tendant à remettre en cause le bien-fondé du Fonds d'affectation spécial qui sous-tend l'assistance en question.

Je vous remercie.